

# SENSIBILISATION AUX MATIÈRES DANGEREUSES COMPÉTENCES



NFPA 1072, ÉDITION 2017



COMMISSION DE CERTIFICATION DES POMPIERS DU NOUVEAU-  
BRUNSWICK  
CCPNB

**Commission de certification des pompiers du Nouveau-Brunswick**  
**SENSIBILISATION AUX MATIÈRES DANGEREUSES**  
**NFPA 1072, ÉDITION 2017**

**4.2 RECONNAÎTRE ET REPÉRER**

**Exigence de  
compétence d'un  
poste – Matières  
dangereuses n° 1  
(JPR – HMA #1)**

Candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

N° d'étudiant \_\_\_\_\_

<b>NORME</b> : 4.2.1 NFPA 1072, édition 2017	<b>TÂCHE</b> : Repérer les indices et les risques présents sur les lieux d'un incident mettant en cause des matières dangereuses en utilisant le matériel de référence approuvé.
---	--

**RÉSULTAT ATTENDU** : Les candidats du cours de sensibilisation vêtus de l'équipement de protection individuelle requis repéreront les indices et les risques présents sur les lieux d'un incident mettant en cause des matières dangereuses en utilisant le matériel de référence approuvé.  
 Il faut en tout temps suivre les recommandations du fabricant et les procédures opérationnelles normalisées (PON) appropriées lorsque les compétences sont mises en pratique.

**CONDITIONS** : Incident mettant en cause des matières dangereuses et matériel de référence approuvé (Guide des mesures d'urgence [GMU], fiches de données de sécurité [FDS], documents d'expédition et autres sources approuvées par l'autorité compétence).

N°	ÉTAPES À SUIVRE	PREMIER EXAMEN		REPRISE	
		Succès	Échec	Succès	Échec
1.	Reconnaître les indices de la présence de matières dangereuses ou d'armes de destruction massive				
2.	Utiliser le matériel de référence approuvé pour repérer au moins un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nom des matières dangereuses ou des armes de destruction massive</li> <li>• le numéro ONU ou nord-américain</li> <li>• la plaque correspondante</li> <li>• la forme du récipient</li> </ul>				
3.	Utiliser le matériel de référence approuvé pour repérer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les matières dangereuses et les nommer</li> <li>• les renseignements sur l'intervention en cas d'urgence</li> <li>• les risques d'incendie et d'explosion et les risques pour la santé</li> </ul>				

**Commission de certification des pompiers du Nouveau-Brunswick**  
**SENSIBILISATION AUX MATIÈRES DANGEREUSES**  
**NFPA 1072, ÉDITION 2017**

Commentaires de l'évaluateur et du candidat : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Évaluateur (nom en lettres moulées et signature)	Date	Candidat	Date
Évaluateur de la reprise	Date	Candidat à la reprise	Date

**Commission de certification des pompiers du Nouveau-Brunswick**  
**SENSIBILISATION AUX MATIÈRES DANGEREUSES**  
**NFPA 1072, ÉDITION 2017**

**4.3 ENTAMER LES ACTIONS DE PROTECTION**

**Exigence de compétence d'un poste – Matières dangereuses n° 2 (JPR – HMA #2)**

Candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

N° d'étudiant \_\_\_\_\_

<b>NORME</b> : 4.3.1 NFPA 1072, ÉDITION 2017	<b>TÂCHE</b> : Entamer les actions de protection sur les lieux d'un incident mettant en cause des matières dangereuses
---	--

**RÉSULTAT ATTENDU** : Les candidats du cours de sensibilisation vêtus l'équipement de protection individuelle requis mettront en œuvre les actions de protection sur le site d'un incident mettant en cause des matières dangereuses. Il faut en tout temps suivre les recommandations du fabricant et les procédures opérationnelles normalisées (PON) appropriées lorsque les compétences sont mises en pratique.

**CONDITIONS** : Incident ou scénario mettant en cause des matières dangereuses, directives et procédures, matériel de référence approuvé et équipement isolant approuvé.

N°	ÉTAPES À SUIVRE	PREMIER EXAMEN		REPRISE	
		Succès	Échec	Succès	Échec
1.	Repérer la zone d'isolation				
2.	Dresser le périmètre de sécurité et évacuer la zone d'isolation				
3.	Suivre les mesures de précaution pour protéger les intervenants et le public				
4.	Prendre les mesures pour se protéger				
5.	Réduire et éviter les risques				
6.	Protéger les autres personnes pour éviter les blessures				
7.	Empêcher le personnel non autorisé et le public de pénétrer dans la zone d'isolation				

**Commentaires de l'évaluateur et du candidat** : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

_____ Évaluateur (nom en lettres moulées/signature)	_____ Date	_____ Candidat	_____ Date
_____ Évaluateur de la reprise	_____ Date	_____ Candidat à la reprise	_____ Date

Commission de certification des pompiers du Nouveau-Brunswick  
**SENSIBILISATION AUX MATIÈRES DANGEREUSES**  
**NFPA 1072, ÉDITION 2017**

**4.4 NOTIFICATION**

Exigence de  
 compétence d'un  
 poste – Matières  
 dangereuses n° 3  
 (JPR – HMA #3)

Candidat : \_\_\_\_\_  
 N° d'étudiant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

<b>NORME</b> : 4.4.1 NFPA 1072, ÉDITION 2017		<b>TÂCHE</b> : Signaler adéquatement l'incident mettant en cause des matières dangereuses.			
<b>RÉSULTAT ATTENDU</b> : Les candidats du cours de sensibilisation vêtus de l'équipement de protection individuelle signaleront adéquatement l'incident mettant en cause des matières dangereuses. Il faut en tout temps suivre les recommandations du fabricant et les procédures opérationnelles normalisées (PON) appropriées lorsque les compétences sont mises en pratique.					
<b>CONDITIONS</b> : Incident ou scénario mettant en cause des matières dangereuses, directives et procédures, matériel de communication approuvé.					
N°	ÉTAPES À SUIVRE	PREMIER EXAMEN		REPRISE	
		Succès	Échec	Succès	Échec
1.	Faire fonctionner le matériel de communication approuvé				
2.	Communiquer tous les renseignements requis sur l'incident conformément aux directives et aux procédures				
3.	S'assurer que la procédure de notification a bien été entamée				

Commentaires de l'évaluateur et du candidat :

---



---



---

_____ Évaluateur (nom en lettres moulées/signature)	_____ Date	_____ Candidat	_____ Date
_____ Évaluateur de la reprise	_____ Date	_____ Candidat à la reprise	_____ Date